

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DGER POFE / BPP

COMMISSION NATIONALE SPECIALISÉE « Études Générales »

Réunion du mercredi 5 octobre 2011

Procès-verbal

Membres de la CNS :

Collège :	Employeurs
CNMCCA	Mme Véronique MESPLIER
Coordination Rurale Union Nationale	M. Laurent DEVAUX
FNSEA	Mme Françoise SAVY
Jeunes Agriculteurs	Mme Anaïs LAYOLE
Collège :	Salariés
CFTC-AGRI	Mme Estelle CLAVERIE-TICO
UNSA2A	Mme Paulette CAVRET, Vice-Présidente
SNCEA CFE/CGC	M. Bernard GARDES
Collège :	Personnes qualifiées
APCA	Mme Fatma TERGOU
CNEAP	Mme Anne-Marie HAMAYON MAREST
FEP-CFDT	M. Boris GENTY
SGEN-CFDT	M. Philippe HEDRICH
SFOERTA	Mme Isabelle BLAHA
SNETAP-FSU	M. Olivier BLEUNVEN
SNETAP-FSU	M. Fabrice CARDON
SYAC-CGT	M. Jean-Pierre BALDIT
UNAF	M. Noël GILIBERT
UNMFREO	M. Philippe TAPIN
Collège :	Experts
DGER - IEA	Mme Christine FAUCQUEUR
DGER - IEA	M. Jean-Gabriel POUPELIN
Collège :	Invités
FEP-CFDT	Mme Nicole SAMIMI
SNETAP-FSU	M. Yoann VIGNER
DRAAF/SRFD Centre	M. Gilles TATIN
DGER - POFE	M. Philippe VINCENT
DGER - POFE	Mme Catherine LONCLE
DGER - POFE	Mme Florence SALHI
DGER - POFE	Mme Maryvonne ISAAC DE LEMOS
DGER - POFE	Mme Catherine BAUBAULT
DGER - POFE	M. Marc CHAUCHARD
DGER - POFE	M. Philippe JOLY
DGER - POFE	Mme Sylvie DELORME

Excusé(s) :

Collège :	Employeurs
ANIA	M. Morgan OYAUX

APRODEMA	Mme Laurice PECHBERTY
FECD	M. Renaud GIROUDET
FNSEA	M. Michel CHEVALIER
Fédération des Syndicats de Propriétaires Forestiers	M. Luc BOUVAREL & M. Florent GALLOIS
Collège :	Employeurs
FGTA-FO	M. Vincent BIBERT-ROULET
UNSA2A	M. Robert KUPFERLE
Collège :	Pouvoirs Publics
CEREQ	Mme Chantal LABRUYÈRE & Mme Samira MAHLAOUI
DGEFP	Mme Jacqueline MAHIEUX
MEDDTL	Mme Nicole JENSEN & Mme Michelle JOUHANEAU
Collège :	Personnes Qualifiées
France Nature Environnement	M. Lionel VILAIN
PEEP AGRI	M. Albert ROUILLARD
UNREP	M. Hervé BIZARD & M. Daniel BÉNISTANT
Collège :	Experts
APECITA	M. Olivier GLOKER
Pôle Emploi – Direction Générale	M. Didier DEFER

Paulette CAVRET, Vice-Présidente ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion. Elle propose d'inverser les deux points de l'ordre du jour. L'assemblée accepte la proposition.

I. Approbation du procès-verbal de la CNS « Études Générales » du 8 février 2011

Le procès-verbal de la réunion de la CNS "Études Générales" du 8 février 2011 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Boris GENTY (FEP-CFDT) regrette de voir disparaître le terme « biologie » dans le libellé des enseignements spécifiques et de spécialité du baccalauréat S de l'enseignement agricole.

Olivier BLEUNVEN(SNETAP-FSU) dénonce le fait que la note de service relative au baccalauréat S parue pendant l'été prévoit seulement deux heures de groupes à effectifs réduits. Il confirme qu'il y a là un vice et informe qu'un recours est présenté devant le Conseil d'État.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) prend note de cette information.

Boris GENTY (FEP-CFDT) souhaite qu'un compte rendu provisoire soit envoyé dans les quinze jours après la tenue de la commission.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) répond que la charge de travail ne permet pas de satisfaire cette demande.

Le procès-verbal de la CNS est approuvé avec deux abstentions.

II. Présentation du projet de rénovation du CAPA

Philippe VINCENT (DGER-POFE) rappelle le cadre général de cette rénovation. Une étude générale a été commandée aux DRIF, qui sera conduite en collaboration avec l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) et l'Institut Éducatif.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) s'étonne de la façon dont les travaux vont être menés. Il fait remarquer que le délai entre le résultat de l'étude et la présentation du cadre de la rénovation est très court, ce qui donne l'impression que tout est déjà écrit et que la marge de manœuvre de la CNS est très restreinte.

Ceci l'amène à s'interroger d'autant plus sur le fonctionnement de la CPC et des CNS, aussi bien en ce qui concerne le baccalauréat technologique que le CAPA.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) répond qu'une CNS supplémentaire a été ajoutée le 15 novembre 2011 pour le baccalauréat technologique.

Concernant le CAPA, une étude générale permettra de définir son positionnement et de débattre de la pertinence de sa rénovation et de sa mise en place.

Cette étude, commandée aux Drifs, sera présentée devant les instances (CNS, CPC, CTPC, CNEA).

Isabelle BLAHA (SFOERTA) partage les inquiétudes du SNETAP sur les échéances du calendrier. Elle craint une remise en cause des spécificités de l'enseignement agricole.

Gilles TATIN (DRAAF/SRFD Centre) présente la méthodologie de l'étude sur les emplois et les formations de niveau CAPA à l'aide d'un diaporama.

Gilles TATIN (DRAAF/SRFD Centre) expose la commande de l'étude prospective demandée en juin 2011 par la Sous-direction POFE au réseau national des DRIF. Compte tenu de la nouveauté que représentait cette commande, les compétences de l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) et de l'Institut Éduter ont été requises dans le cadre d'une étroite collaboration. Un groupe de 10 personnes a été constitué pour ce chantier : 4 DRIF, 4 inspecteurs et 2 experts de l'Institut Éduter. Le groupe de travail va s'attacher à caractériser le contexte professionnel et les emplois visés afin de donner un avis distancié au commanditaire. Il précise que les premiers entretiens ont commencé seulement la veille et qu'il n'a eu connaissance d'aucune directive particulière de la part de l'institution.

Gilles TATIN (DRAAF/ SRFD Centre) présente la méthodologie. Deux groupes métiers sont représentés par des employeurs d'une part et par des salariés d'autre part. L'objectif est de recueillir et d'analyser des données. Une note transmise dans le cadre de la présente CNS expose la méthodologie et le calendrier de la rénovation. Ce dernier est serré, puisque la synthèse sera présentée en janvier 2012. D'ici là, toutes les contributions écrites sont les bienvenues. Elles sont à envoyer à : gilles.tatin@educagri.fr.

Débat - Echanges

Françoise SAVY (FNSEA) remercie pour la présentation de la méthode qui la rassure sur le respect des différentes étapes des travaux.

La FNSEA participera au « groupe métiers » en tant qu'employeurs, mais une réflexion sur le positionnement du CAPA sera aussi menée en interne dans son organisation, pour laquelle cette problématique est importante.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) s'interroge sur l'ambition de l'enseignement agricole pour le CAPA. Il est sceptique car l'ambition d'élévation du niveau de qualification des jeunes qui avait été affichée pour la rénovation du baccalauréat professionnel, ne fonctionne pas. La rénovation de la voie professionnelle n'est pas achevée mais elle est déjà en panne. Le constat est inquiétant : le taux de sortie de formation entre la première et la terminale a augmenté (-33% des élèves dans l'enseignement privé en Languedoc-Roussillon). On peut supposer que beaucoup d'élèves font le choix de sortir au niveau BEPA.

On constate une baisse des effectifs dans le baccalauréat technologique et une augmentation de l'orientation dans le baccalauréat professionnel. Parallèlement, les enquêtes de rentrée montrent une perte d'élèves entre la sortie de la classe de troisième et la classe de seconde ou l'entrée en CAPA. Cela montre qu'un certain nombre d'élèves ne trouvent pas leur place dans le système qui leur est proposé. Il y a encore trois ans, on leur proposait des paliers qui leur permettaient d'accéder progressivement à un niveau plus élevé en acquérant un diplôme de niveau V reconnu par les professionnels au travers les conventions collectives. Maintenant, on ne répond plus à cette demande sociale et il est urgent de revenir à un baccalauréat professionnel en 4 ans.

Il existait jusque-là deux vrais diplômes de niveau V qui avaient chacun leur place. Actuellement, il y a une rupture entre le CAPA et le cursus de BEPA / Baccalauréat professionnel.

Le positionnement du CAPA dans ce dispositif se pose alors. Le CAPA doit à la fois permettre l'insertion professionnelle et la poursuite d'études et pour cela, il ne doit pas être déconnecté du cursus de BEPA/CAPA et doit être un vrai diplôme national. L'articulation est particulièrement importante dans les disciplines générales.

Le « tout » apprentissage n'est pas une réponse car l'apprentissage étant à la charge des régions, il peut y avoir des disparités très importantes sur les horaires de formation. On constate également de grandes différences selon les modalités d'évaluation. Pour l'évaluation en Unité Capitalisable (UC), il faut avoir la moyenne à toutes les unités, alors que pour l'évaluation en contrôle certificatif en cours (CCF) de formation, c'est la moyenne générale égale ou supérieure à dix qui est requise.

Le SNETAP déplore le fait qu'entre la rénovation des baccalauréats professionnels et la rénovation des CAPA, il va s'écouler entre trois et cinq ans, alors que selon lui, c'est l'ensemble des diplômes de la voie professionnelle qui aurait dû être revu en même temps pour une meilleure harmonisation. Il affirme que l'unique finalité de la rénovation de la voie professionnelle était de récupérer des postes (-280 postes annoncés par le ministre). Maintenant, il faut rattraper les erreurs qui ont été faites.

Philippe HÉDRICH (SGEN-CFDT) n'est pas mécontent du calendrier et ne partage pas l'analyse du SNETAP. Selon lui, la rénovation de la voie professionnelle n'est pas un échec. Elle permet d'élever le niveau de qualification des élèves (66% continuent après le BEPA). Les CAPA ont une place à trouver pour remédier aux sorties sans qualifications (actuellement 150 000 jeunes).

La rénovation des CAPA doit se faire « métier » par « métier » plutôt que par secteur.

Philippe TAPIN (UNMFRÉO) constate en s'appuyant sur les enquêtes à 7 mois de 2009 que le CAPA rend des services appréciables aux jeunes et aux familles. Le devenir des jeunes est différent selon qu'ils détiennent ou non une qualification. L'insertion des diplômés de niveau V reste bonne, avec un niveau de salaire équivalent à celui des BTSA et de plus davantage de CDI.

Les MFR ont peu de CAPA même si des DRAAF ont accordé quelques ouvertures à la place du BEPA.

Il pense que l'enseignement agricole a des spécificités en matière d'accueil et d'accompagnement des jeunes à mettre en avant sur les CAPA.

La majorité des CAPA poursuivaient leurs études en BEPA. Il faut imaginer des parcours de professionnalisation diversifiés pour la réussite des jeunes.

Jean-Pierre BALDIT (SYAC-CGT) partage l'analyse du SNETAP sur la réforme de la voie professionnelle. Il considère que le « pseudo » diplôme de BEPA est une régression pour l'insertion des jeunes. Auparavant, le CAPA correspondait à un niveau V moins et le BEPA a un niveau V plus. Actuellement, avec le nouveau BEPA, on a un deuxième niveau V moins. Le rythme antérieur était adapté au niveau des élèves. On a abaissé le niveau mais on constate quand même une fuite des élèves à la fin de la seconde professionnelle. Il espère vivement que bientôt la réforme du baccalauréat en trois ans sera considérée comme un « triste épisode de gestion comptable ».

Isabelle BLAHA (SFOERTA) partage le même bilan négatif de la rénovation de la voie professionnelle qui se traduit par une déperdition d'élèves. Elle rappelle que son organisation avait formulé le vœux de conserver le BEPA et le baccalauréat en 4 ans.

Elle souhaite que les spécialités des futurs CAPA reflètent les dynamiques des territoires ruraux et espère que l'Enseignement Agricole Public pourra se positionner sur toutes les spécialités dans tout le territoire, ce qui implique un rééquilibrage « public/privé ».

La présence des exploitations dans les établissements est une spécificité de l'Enseignement Agricole et constitue un véritable outil de formation ; les exploitations des EPLEFPA doivent être valorisées dans le cadre de cette rénovation du CAPA.

Elle insiste sur l'importance de l'équilibre entre disciplines professionnelles et disciplines générales. Elle considère que l'enseignement de la langue vivante ne doit plus être facultatif et qu'il faut mettre les moyens budgétaires nécessaires pour le rendre obligatoire, en particulier dans certaines filières, comme dans la filière hippique.

Elle insiste par ailleurs sur l'importance de la formation à la sécurité qui doit donner lieu à une formation au secourisme du travail (SST), qui a un recyclage obligatoire tous les deux ans et non pas une formation de secourisme général (PSC1) qui n'exige pas de mise à jour.

Anne-Marie HAMAYON (CNEAP) rappelle que cette rénovation du CAPA est très attendue. Le CAPA doit être à la fois une fonction professionnalisante, et une fonction d'aide à l'orientation dans le parcours des jeunes ou des adultes.

Nicole SAMIMI (FEP-CFDT) regrette que la rénovation du CAPA arrive tardivement dans la rénovation de la voie professionnelle. Elle attend les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

Fatma TERGOU (APCA) considère que le devenir du BEPA est une donnée essentielle qui actuellement manque à la réflexion. Le BEPA rénové sera-t-il toujours un diplôme reconnu par les professionnels ou sera-t-il remplacé par le CAPA ?

Philippe VINCENT (DGER-POFE) remercie les membres de la CNS pour leur participation. Il entend les préoccupations de chacun. Les points de vue exprimés montrent bien l'importance à accorder à l'articulation entre les deux finalités du CAPA. La rénovation de la voie professionnelle ne sera achevée que lorsque la rénovation des CAPA aura été menée à bien. Les questionnements restent ouverts, les conclusions ne sont pas déjà faites. Il faut se donner le temps d'une réflexion approfondie pour répondre de manière pertinente.

Gilles TATIN (DRAAF/SRFD Centre) rappelle que le « groupe métiers » se réunira le 17 octobre. Il n'y a aucune restriction, aucune limite au niveau des contributions.

Bernard GARDES (SNCEA CFE/CGC) demande si les invitations sont déjà parties. Est-il possible de disposer de documents au préalable ?

Françoise SAVY (FNSEA) souscrit à cette demande.

Gilles TATIN (DRAAF/SRFD Centre) répond qu'il sera possible de communiquer la liste des thématiques abordées.

Olivier BLEUNVEN (SNETAP-FSU) considère qu'avant de démarrer ce type d'étude, il faut commencer par faire le bilan de l'existant, en particulier, il faudrait avoir un état des lieux de l'insertion professionnelle des diplômés par la voie de l'apprentissage.

Philippe TAPIN (UNMFRÉO) cite ses sources sur les chiffres qu'il a avancé précédemment : ils sont extraits de l'enquête STATÉA 2010-2011.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) précise que les chiffres communiqués sur les diplômés du CAPA n'intègrent pas les formations en UC, alors qu'il y a bien les deux modalités de délivrance du diplôme. L'état des lieux fait partie de l'étude commandée.

Gilles TATIN (DRAAF/SRFD Centre) répond que justement, l'objectif est de recueillir des données pour caractériser le contexte professionnel et les emplois/métiers en lien avec la qualification.

III. Présentation du cadre de rénovation du baccalauréat technologique « STAV »

Florence SALHI (DGER/POFE) présente le cadre de rénovation du baccalauréat technologique « STAV » à l'aide d'un diaporama.

Elle résume le contexte de la réforme du lycée.
Elle rappelle que le baccalauréat technologique a été revu en 2006.

Elle explique que les enseignements sont organisés en dix matières dont cinq matières générales. Elle précise les modalités d'évaluation : 40 % en CCF et 60 % en Epreuves Ponctuelles Terminales. Elle commente la synthèse des contributions des établissements (30) qui permet de dégager des points forts et des points faibles. Elle termine par le calendrier prévisionnel de la rénovation.

Philippe VINCENT (DGER/POFE) précise que compte tenu de ces éléments, il est prévu des ajustements plutôt qu'une rénovation profonde. Il s'agira d'intégrer les modifications liées à la réforme du lycée tout en maintenant la spécificité de l'enseignement agricole, notamment dans le cadre des Espaces d'Initiative Locale (EIL).

Jean-Gabriel POUPELIN (DGER/IEA) considère que la rénovation du baccalauréat technologique est un événement important de part le nombre d'établissements concernés. La réflexion sur cette rénovation est déjà en cours depuis quelques mois. Le sens général de cette dernière, c'est : plus de langues vivantes et d'enseignements personnalisés, mais pas de grands changements. Il y a un consensus pour conserver les semaines de stage individuel collectif qui constituent une spécificité de l'enseignement agricole.

Les EIL sont aussi très plébiscités dans les établissements, mais avec des déséquilibres très importants.

On observe que 84% des baccalauréats technologiques vont vers le BTSA.

Il faut mener une réflexion sur l'enseignement technologique pour lequel il ne faut pas confondre la technique avec le professionnel.

Sur l'ensemble des BTSA, quatre filières ne sont pas concernées par des EIL : ACSE, DARC, GEMEAU, GDEA. On pourrait augmenter l'offre des EIL en proposant un EIL : « Management des entreprises agricoles » et un EIL : « Sciences et Technologies des Équipements ».

Paulette CAVRET, Vice-Présidente, ouvre la discussion.

Débat – Echanges

Fabrice CARDON (SNETAP-FSU) considère que le choix qui a été fait semble dicté par la volonté d'économiser des moyens à court terme ce qui se traduit par le sacrifice des disciplines d'enseignement général et la réduction des matières technologiques. Ce qu'il faudrait faire, c'est, au contraire, c'est entreprendre une réforme de la filière technologique pour lui rendre toute sa place entre la filière générale et la filière professionnelle.

Cette réforme devrait pouvoir s'appuyer sur un diagnostic partagé à partir de données chiffrées :
- combien d'élèves à la rentrée 2011 ?

- dans combien d'établissements ?
- évolution des effectifs dans la filière technologique STPA/STAV depuis la rénovation de la voie professionnelle ?
- quelles poursuites d'études ?

Le SNETAP-FSU regrette le décalage entre la mise en place de la seconde générale et la réforme du baccalauréat STAV. L'enjeu, c'est la baisse des effectifs de baccalauréat technologique de 20 à 25 % depuis deux ans. On observe un glissement vers le baccalauréat professionnel. Il faut repositionner la filière technologique par rapport à la filière professionnelle et à la filière générale.

Il fait remarquer que la poursuite d'études doit pouvoir se faire aussi non seulement vers des BTS de l'Éducation nationale mais aussi vers les classes préparatoires ouvertes aux bacheliers technologiques, les classes préparatoires post BTS en un an ou vers les licences et les masters professionnels.

Il faut redonner à ce diplôme sa légitimité avec des épreuves terminales confortées, des contrôles en cours de formation canalisés. Pour cela la réécriture d'une note de cadrage est nécessaire.

Les EIL « Services aux personnes » posent un problème pour la poursuite d'études. L'appellation modulaire est peu lisible pour les familles. Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, il est parfois difficile de savoir ce qu'il y a derrière les EIL.

Boris GENTY (FEP-CFDT) insiste sur la nécessité de mettre en place de l'accompagnement personnalisé. Il interroge sur la disparition de l'heure de « vie de classe ».

Boris GENTY (FEP-CFDT) revient sur le fait que le baccalauréat technologique STAV permet la poursuite d'études vers le BTSA, d'où l'importance de sa lisibilité pour l'ONISEP, pour les familles, pour les responsables de cycles supérieurs en charge de l'instruction des dossiers individuels élèves. Il faut qu'il soit traité sur un même pied d'égalité que les baccalauréats technologiques du Ministère de l'éducation nationale, en matière de poursuite d'étude.

La FEP-CFDT souhaite que la pluridisciplinarité soit maintenue comme un axe fort. Il a constaté aussi l'attachement aux stages qui ressort des enquêtes.

Son organisation est favorable aussi à la deuxième langue obligatoire. Concernant l'évaluation, la FEP-CFDT est favorable à 40% CCF et 60% E.T.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) complète les documents présentés en informant que l'horaire de « vie de classe » est bien maintenu.

Anne-Marie HAMAYON (CNEAP) est d'accord avec le bilan présenté, mais pense qu'il faut être vigilant sur la baisse de l'attractivité du baccalauréat technologique. Elle pense qu'il est nécessaire d'expertiser le système d'évaluation pour comprendre le taux de réussite inférieur à celui des autres baccalauréats (ce phénomène est peut-être dû à l'absence d'épreuves de rattrapage).

Le CNEAP est intéressé par la proposition des deux EIL supplémentaires à expertiser tout en faisant attention à la lisibilité de l'offre d'enseignement pour ce bac. Le baccalauréat technologique est un diplôme identitaire de l'Enseignement Agricole. Les EIL doivent favoriser l'étude de la nature, du vivant, du développement durable et l'encrage territorial.

Jean-Pierre BALDIT (SYAC-CGT) est globalement d'accord sur le bilan, mais exprime des divergences sur les propositions de toilettage du diplôme. Il s'interroge aussi sur la baisse des effectifs. Celle-ci est certainement dû à la concurrence du baccalauréat professionnel en 3 ans, mais on a peut-être groupé trop de choses sous la même appellation alors qu'il y avait matière à faire plusieurs baccalauréats technologiques.

Concernant les CCF, il est favorable à un équilibre 50% CCF – 50% ETP, d'autant plus qu'il n'y a pas d'épreuves de rattrapage.

Il se réjouit de l'introduction d'une deuxième langue, mais déplore la disparition de l'Histoire-Géographie en terminale, notamment, parce que ceci est préjudiciable pour la poursuite d'études dans certains BTSA.

Estelle CLAVERIE-TICO (CFTC-AGRI) formule un certain nombre d'interrogations sur l'architecture générale du diplôme : la répartition entre enseignement général et enseignement technique sera-t-elle toujours la même ? Elle s'interroge sur la suppression de l'obligation de la bi-disciplinarité par matière car elle considère que la pluridisciplinarité est une spécificité de l'enseignement agricole.

Que la bi-disciplinarité ne soit plus obligatoire, pour certaines matières, c'est compréhensible, par contre, attention à ce que cela ne soit pas systématique. Les disciplines apportent leur spécificité et abordent les notions selon des angles de vue différents. Il ne faut pas le voir comme un éparpillement mais comme un enrichissement.

Elle pense d'ailleurs qu'il convient d'introduire le terme générique de « modules » plutôt que de parler de « matières ». Elle rappelle que dans l'enseignement agricole, on parle de « modules », cela donnerait une cohérence à l'ensemble des formations proposées.

Elle se réjouit des deux heures d'accompagnement personnalisé, mais s'inquiète de la suppression des TPE qui permettraient une bonne préparation à l'oral des examens. Elle suggère que l'on introduise les TPE dans les heures d'accompagnement personnalisé.

Pour le M10 : quel domaine est envisagé à nouveau ?

Les 2 heures hebdomadaires pour chaque langue vivante lui semblent essentielles.

Elle souhaite que la proportion 40% CCF / 60% EPT soit conservée pour maintenir un certain niveau d'exigence. Elle est favorable à la simplification de la certification. 20 CCF et 7 ETP, c'est trop.

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) dit avoir constaté aussi un glissement de l'enseignement technologique vers l'enseignement professionnel. Il ne voit pas l'intérêt de la création des deux nouveaux 2 EIL. Selon lui, le cœur de la pluridisciplinarité, c'est le fait alimentaire.

Il fait remarquer que la synthèse sur le baccalauréat technologique concerne 18 contributions écrites et non 30. Ces contributions plébiscitent la répartition 40%-60% et reconnaissent l'intérêt des stages territoriaux.

Il attend l'argumentaire de la DGER justifiant la suppression des TPE.

Il s'interroge sur les intentions du gouvernement quant à l'enseignement de l'Histoire géographique.

Philippe TAPIN (UNMFREO) reconnaît que les Maisons Familiales sont des acteurs un peu plus modestes s'agissant du STAV. Il pense que la relation avec l'offre BTSA est essentielle.

Cette réforme peut être l'occasion de remettre tout cela à plat en raisonnant en parcours de trois ans. Il soulève la question des innovations que l'Enseignement Agricole a mis en place.

Isabelle BLAHA (SFOERTA) regrette de ne pas disposer du bilan des remontées.

Elle constate que ce qui est proposé, c'est un toilettage avec une actualisation des contenus disciplinaires. Elle trouve essentiel de conserver des modules permettant de croiser plusieurs disciplines.

Toutefois, elle voit son inquiétude se confirmer quand elle comprend que le programme doit s'aligner sur celui de l'Éducation Nationale ; elle craint que les choix se fassent en fonction d'objectifs budgétaires.

Elle se réjouit de l'introduction d'une 2^{ème} langue vivante, mais s'interroge sur les modalités et fait savoir qu'elle est opposée aux groupes de compétences avec un mélange des publics (filières voire niveaux différents). Cela entraînerait des difficultés pédagogiques évidentes notamment dans la préparation aux épreuves finales.

Elle rappelle que son organisation est défavorable à la répartition 50% CCF et 50 % Epreuves Terminales et souligne l'importance que le SFOERTA accorde aux épreuves terminales qui doivent rester prédominantes sur celles en CCF.

Elle insiste sur la nécessité de conserver les TPE et souhaite qu'on les remette en classe terminale.

Elle espère que l'Agroéquipement et l'Économie garderont aussi toute leur place. De même, les technologies de l'information et de la communication sont à conserver et à conforter.

Elle s'inquiète de l'évolution inquiétante de l'horaire d'histoire-géographie ; cette discipline va-t-elle disparaître en terminale ?

Elle considère que l'accompagnement personnalisé doit garder aussi toute sa place dans l'horaire global et ne pas simplement reposer sur la base du volontariat.

Il faut prévoir la formation professionnelle continue des personnels dès mai-juin pour la rentrée de septembre 2012.

Philippe HÉDRICH (SGEN-CFDT) reprend le bilan fait par les équipes. Il demande le maintien des TPE à garder en terminale et est favorable à l'épreuve de rattrapage.

Par ailleurs, il fait connaître sa position sur la répartition des CCF et des épreuves terminales : selon lui la bonne proportion est 50/50.

Il souhaite un rééquilibrage entre les trois voies : maintenant la voie professionnelle mène au BTSA et le baccalauréat technologique doit être plus ambitieux pour favoriser la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur long et les écoles d'ingénieurs.

Estelle CLAVERIE-TICO (CFTC-AGRI) demande si des propositions peuvent être faites pour les EIL. Elle n'est pas défavorable aux épreuves anticipées d'histoire-géographie en première à condition que cela n'implique pas la suppression de cette matière en terminale.

Philippe VINCENT (DGER-POFE) explique que les spécificités du STAV ne sont pas remises en cause, les équilibres existant entre les matières générales et les matières technologiques doivent être globalement maintenus.

De même l'équilibre 40/60 entre les CCF et les épreuves terminale est à conserver.

Le développement de l'autonomie sous jacent dans l'accompagnement personnalisé est bien inscrit dans l'emploi du temps et ne repose pas sur le volontariat.

Le positionnement du baccalauréat technologique est à affiner, en déportant le curseur vers la finalité de poursuite d'études longues.

Il existe dans les « matières » des thématiques qui traversent les grands enjeux du MAAPRAT.

Catherine LONCLE (DGER-POFE) précise que ce qui est envisagé c'est une simplification de l'évaluation. On pourrait alléger tout en conservant du sens à l'évaluation. On comptabilise déjà 7 épreuves terminales qui se découpent en 13 parties d'épreuves terminales et 20 CCF, mais 25 à 30 parties de CCF.

La place de la pluridisciplinarité doit être concentrée sur les disciplines technologiques qu'il faut bien cerner en les différenciant du professionnel. L'EIL eut être envisagé comme de l'exploration d'un aspect technologique mais ne doit pas être professionnel car on n'est pas en BTSA.

Elle précise qu'à ce stade, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne l'Histoire géographique, qui peut être présente dans plusieurs matières même si elle n'est évaluée qu'en première.

Chaque langue vivante bénéficiera bien d'un horaire de deux heures.

En ce qui concerne, les TPE, l'activité conduite sur l'horaire « TPE » n'est par remise en cause. Si l'horaire n'est pas conservé, les activités peuvent prendre appui sur les heures d'accompagnement personnalisé.

Fabrice CARDON (SNETAP-FSU) considère que l'équilibre entre les matières générales et les matières technologiques est compromis. Il s'interroge sur la création d'un EIL « sciences et technologies de l'équipement ». Il rappelle qu'en 2006, les établissements de Champagne-Ardenne n'ont pu mettre en oeuvre qu'un EIL.

La discipline des sciences et techniques de l'équipement disparaîtrait-elle des matières communes ?

Il demande enfin si la réflexion portera sur l'opportunité de la création d'un EIL ou sur le contenu de celui-ci.

Philippe TAPIN (UNMFREO) considère qu'il serait dommage d'enlever les STE des matières communes car pour analyser les cultures, on a de plus en plus besoin d'équipements et de technologie.

Jean-Gabriel POUPELIN (DGER-IEA) précise que la réflexion sur les EIL est le fruit d'une réflexion collective.

Cette proposition est la continuité des étapes précédentes et l'achèvement des travaux de 2006 sur les EIL. Quand les EIL ont été écrits en 2006, il n'y avait pas de Sciences économiques et de gestion d'où l'impression d'inachevé. La cohérence avec les BTSA est nécessaire.

Laurent DEVAUX (CRUN) ne voit pas en quoi l'ajout de deux EIL va équilibrer les choix sur la production et l'aménagement

Jean Gabriel POUPELIN pense que ce sera pourtant le cas. Si on propose un EIL « STE » bien construit il y a aura un glissement de la production et de l'aménagement vers le STE.

Yoann VIGNER (SNETAP-FSU) fait remarquer que la faiblesse des EIL « services » est liée à la répartition public/privé. On trouve davantage les EIL « services » dans l'enseignement privé et les EIL « production » sont surtout développés dans les établissements publics.

Il demande à quel moment les décisions sur les orientations seront prises ?

Il souhaite qu'à la prochaine CNS le débat porte sur une proposition de réécriture complète du référentiel.

Catherine LONCLE (DGER/POFE) répond que la consultation portera sur une proposition de référentiel à partir du 15 novembre.

En fin de séance, une question diverse est posée par Isabelle BLAHA (SFOERTA) : où en est le projet de rémunération des CCF ?

Philippe VINCENT répond que le texte est dans le circuit de signature.

Paulette CAVRE, Vice-Présidente, lève la séance à 16h55.

La Vice-Présidente de la CNS « Études Générales»,

Paulette CAVRET